

Monsieur
de Fontenay
le 13.
octobre 1636.

Copie

Je vous demande raison et compte de l'obstination de M.
Barlaam, qui de si long temps ne me dit mot, et souffre
qu'on s'apprenne d'autrui les querres inciviles qui
l'exercent. C'est de quoy on m'a fait voir à la Basto
un imprimé, qui le justifie et tire personnel, contre
un anonyme, de qui je n'ay pas eue l'attaque.
Si ces deux pieces sont estimables ainsy de vous
Monsieur, je vous supplie de m'en faire part. Je
peux avoir fait, avec M. Gaudet Nijls, comme
je luy ay demandé & ~~est~~ me plaignant du
silence de mes docteurs qui au moins j'espero
que qu'il ne me feroit pas pour l'anonyme. et
de la me repente indigné de sa correspondance
editee. Je n'ay jamais touché à ~~ce~~
l'epigramme qui aujourd'hui en le sujet de si forte
querre: mais un second, qui en a esté employé par
M. de Mynsop Conseil: & la Chambre des Comptes
à la Haye, m'a redonné à y joindre ce que vous
brevet y joint. Et il me l'ait un peu de faire aux
bonnes graces du Doct. J'en requiers son avis: et
s'il me traite un peu durement, luy promettre un
certain de vers ou d'epigrammes nos
freres que je luy dediay au premier loisir. Je
ne sçay où j'ay prins celui de vous faire la
propre si longue; et moins, où vous y touchiez
à la Haye. Je abrège donc, et suis

Monsieur.